

# **Sécurité alimentaire: aliments pour animaux et denrées alimentaires, dispositions relatives à la santé et au bien-être des animaux, contrôles officiels**

2003/0030(COD) - 23/02/2006 - Acte législatif de mise en oeuvre

ACTE : Règlement 401/2006/CE de la Commission portant fixation des modes de prélèvement d'échantillons et des méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs en mycotoxines des denrées alimentaires.

CONTENU : le règlement 466/2001/CE de la Commission du mars 2001 portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires établit les limites maximales applicables à diverses mycotoxines dans certaines denrées alimentaires.

Le prélèvement d'échantillons joue un rôle très important dans la détermination précise des teneurs en mycotoxines, qui sont réparties d'une manière très hétérogène dans un lot.

En conséquence, le présent règlement :

- établit les critères généraux auxquels les modes de prélèvement d'échantillons doivent satisfaire (annexe I) ;
- fixe les critères généraux devant être respectés par les méthodes d'analyse pour que les laboratoires de contrôle utilisent des méthodes présentant des niveaux de performance comparables (annexe II).

ENTRÉE EN VIGUEUR : 29/03/2006.

DATE D'APPLICATION : à partir du 01/07/2006.